



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du lundi 6 mars 2025

ERRATUM

Présidente : Christiane CAU

Secrétaire de séance : Alain PARENT

Présents : Bernard MARMION, Fabien EL MKELLEB, Y, Pierre HUBERT,

Absents excusés : Dominique CHATELLIER - Gilles TANNIER.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les règlements du District Titre IV, article 31.1.

RENOUVELLEMENT DES LICENCES

Arbitres n'ayant pas renouvelé leurs licences arbitres au 28 février 2025, sont donc considérés comme démissionnaires et ne couvrent plus leur club.

ARRIOUACH Rachid	MOISSY
BELHADEF Abdelmajid	DAMMARIE LES LYS
BELKHIRIA Fares	MELUN
BOUHOUCHE Rida	ST THIBAULT
BRAZAO Thierry	PRESLE EN BRIE
CAMARA Mohamed	ROISSY
DIALLO Lamine	TORCY
DRICI Mounir	MELUN
FALL Oumar	MEAUX
FOSSO Lewis	MELUN
GOMES Esteban	MORMANT
HENRY Charles	VERNEUIL L'ETANG
KOFFI N'Guessan	CHATELET
LHOTE Thierry	BREUILLOISE
LOUNES Adam	DAMMARIE CITY
MENDY Katafending Olivier	MOISSY
NOURO Mohamed	NANGIS
ORNEM Carla	MORMANT
PIQUIONNE Sébastien	DAMMARTIN
ROLDAN Mathieu	CESSON
TORRES Fernandes C	BOISSISE

TROLY Renan

ST THIBAULT

Arbitres ayant arrêté en cours de saison

CAMARA Hamoujeta

BRIARD

DUFAU Julien

AVON

HASSOUN Adam

CHEVRY COSSIGNY

MATHIAUX Esteban

MAGNY LE HONGRE

CANDIDATS ARBITRES AYANT SUIVI LES SESSIONS DE FORMATION FOOT A 11

MODULE 4 - MAI 2024

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique).

AISSAOUI	Amel	MOISSY
BABA	Abdelkebir	COULOMMIERS
BERRIC	Nolhan	VAIRES
BOUKHRISS	Inaya	MEAUX
CHALLET	Cantyn	BRIARD
DAS ROUSSE	Aymeric	QUINCY
DJIDJ	Naim	TORCY
GROSDEMANCHE	Liam	COULOMMIERS
GUESSOUS	Salah Eddine	INDEPENDANT
GUILLEMIN	Emma	TORCY
HAUSVIRT	Jean Luc	SERVON
KANDA MBUYAMBA	Didier	BRIE FC
MATSIMA	Elonn	VAL DE FRANCE
MIRANDELA	Pedro	VAL DE FRANCE
MOUAKI	Idriss	INDEPENDANT
PATIN	Gregory	ST PATHUS
TANGHE	Cedric	LE PIN
GAMRAOUI	Lotfi	CHAMPS FET 11

MODULE 1- OCTOBRE 2024

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique).

BENMAHAMMED	Amar	MITRY
BERKANI	Nour	CHELLES
CHAMBRIER	Alexis	CRECY
DOMINGUES DO CARL	Joaquim	SNIE
GOURDIN	Teo	BRIE EST
JACOB MOREIRA	Romain	CHANGIS
JAVEGNY	Antonio	NUSO
JOCOLAS	Jonathan	VILLENROY
KANDA KABEYA	Francois	COULOMMIERS
KIDARI	Benamar	MITRY
LAMZEL	Nourdine	VILLEPARISIS
MAMBWINI KIVUILA	Kevin	LOGNES
PAM	Jovanny	TORCY

VERSTRAET Johnny VAL D'EUROPE

MODULE 2 - NOVEMBRE 2024

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique).

BELGAID	Yacine	COURTRY FC
BEN ZAIED	Nasreddine	FERRIERES
AUVET	Morgan	VAIRES
DE AZEVEDO	Yannis	COURTRY FC
IZEMRANE	Yacine	PRESLES
KARAMOKO	Abou	PARIS UNIVERS
MAKARAWIER	Norick	VILLENROY
MBUYI	Mukana	CRECY
LIEGEOIS	Antony	NANTEUIL

MODULE 3 - JANVIER 2025

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique).

BRUCTER	Stephen	PRESLE EN BRIE
DERMESRIOBIA N	Rudy	GRETZ/TOURNAN
LE THUAUT	Gaetan	THORIGNY
MASSIOT	Romain	CENTRE PERF
MENDY	Nelson	COMBS LA VILLE
MUSTAPHA	Soulaymane	CHAMPS
TCHAMY	David	LAGNY MES
ADJILI	Ryad	CHELLES
FOULER	Dean	MOUSSY LE NEUF
PERRE	Noel	MELUN

MODULE 3

Candidats reçus en théorie et en attente de validation contrôle pratique terrain.

Ces candidats valideront leur rattachement à leur club si leur contrôle pratique terrain est positif et sous réserves d'avoir dirigé SIX rencontres supplémentaires d'ici la fin de saison 2025-206.

DAGORNE	Quentin	THORIGNY
DOUCOURE	Samba	FERTE/JOUARRE
HADDAD	Salah	CHELLES
ISKOUNEN	Amine	TORCY
LESALLES	Alan	CHELLES
MARTINS BARROS	Juceleno	THORIGNY

SITUATION PREVISIONNELLE DES CLUBS AU 28 FEVRIER 2025

La situation définitive des clubs sera arrêtée au 15 Juin 2025 en fonction de l'article 34 du Statut de l'Arbitrage. Les éventuelles sanctions sportives et financières, au regard des articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage, seront appliquées pour toute la saison 2025-2026 sur la base de cette situation au 15 Juin 2025.

Après étude des pièces versées au dossier, la Commission confirme que les clubs sur la liste ci-dessous sont en infraction avec le Statut de l'Arbitrage pour la saison 2025-2026 (nombre d'arbitre insuffisant).

OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1 : 4 arbitres avec au moins 2 arbitres de football à 11 dont 1 majeur.

Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres, dont au moins un arbitre de football à 11.

Autres Divisions de District, 1 arbitre de football à 11.

- . Championnat de football d'Entreprise,
- . Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,
- . Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans,
- . Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre de football à 11.

Un arbitre de football à 11 est :

- * soit un arbitre officiel,
- * soit " un jeune arbitre " à raison d'1 pour une obligation.

Amendes financières (article 46 du Statut de l'Arbitrage).

Clubs de D1 : 120 euros par arbitre manquant.

Clubs autres divisions : 30 euros par arbitre manquant.

Ces amendes sont doublées par la deuxième année d'infraction, triplées pour la troisième année d'infraction et quadruplées pour la quatrième année d'infraction et suivantes.

1^{ère} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**.

NEANT

CLUBS EN D2 (2 arbitres)

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**.

DAMMARIE CITY - manque 1 arbitre

OLYMPIQUE DU LOING - manque 1 arbitre

CLUB EN D3 (2 arbitres)

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**

GUIGNES - manque 2 arbitres

JOUY-YVRON - manque 1 arbitre

NANGIS - manque 2 arbitres

CLUBS EN D4 (1 arbitre)

Amende de TRENTE EUROS par arbitre manquant.

MARLES - manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**.

NEANT

AUTRES DIVISIONS

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant.

CHATELET EN BRIE - manque 1 arbitre.

DAMMARTIN – manque 1 arbitre

FC MUSCLE - manque 1 arbitre

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION**CLUBS EN D1 (4 arbitres)**

Amende de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**.

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**

MORMANT - manque 2 arbitres

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**

LAGNY - manque 2 arbitres

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant.

FERTE/J - manque 1 arbitre

ST GERMAIN LAVAL – manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**.

NEANT

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros)

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de TROIS CENT SOIXANTE EUROS (360,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.

ST THIBAUT manque 2 arbitres

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.

COURTY ACADEMIE - manque 2 arbitres

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.

BAGNEAUX NEMOURS – manque 2 arbitres
BRIE NORD - manque 2 arbitres
GATINAIS VL - manque 2 arbitres
NANDY - manque 2 arbitres
VILLIERS ST G - manque 2 arbitres

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

PLAINE DE FRANCE - manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.

NEANT

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

BRIE DES MORINS – manque 1 arbitre

4^{ème} ANNEE D'INFRACTION**CLUBS EN D1 (4 arbitres)**

Amende de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS (480,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.

NEANT

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

ALLIANCE 77 – manque 2 arbitres
CHAMPENOIS MAMMESIEN - manque 2 arbitres
CHANGIS - manque 1 arbitre
DAMMARIE LES LYS - manque 2 arbitres
ESBLY - manque 2 arbitres
FERRIERES - manque 1 arbitre
LIEUSAIN - manque 1 arbitre
MOUSSY LE NEUF - manque 2 arbitres
PLESSIS – manque 2 arbitres
PRESLES - manque 1 arbitre
REBAIS – manque 2 arbitres
VERNEUIL - manque 2 arbitres

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros)) par arbitre manquant.

AMICALE BOCCAGE - manque 1 arbitre.
JOUARRE - manque 1 arbitre.

CLUB EN CDM D1 (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant.

ANNET - manque 1 arbitre
ARC EN CIEL - manque 1 arbitre.
BRAYTOIS - manque 1 arbitre
BUCEENNE – manque 1 arbitre
CONGISSOIS - manque 1 arbitre
COUBERT - manque 1 arbitre.
CRISENOY - manque 1 arbitre
CROISSY BEAUBOURG - manque 1 arbitre
LA CHAPELLE RABLAIS - manque 1 arbitre
LA FORET - manque 1 arbitre
MAISONCELLES manque 1 arbitre
MJC PROVINS - manque 1 arbitre
MOUROUX manque 1 arbitre
OZOUEUR - manque 1 arbitre
REAU - manque 1 arbitre
VAL YERRES - manque 1 arbitre

RAPPELS

1.- NOMBRE DE MATCHES

Afin de représenter leur club au Statut de l'Arbitrage, pour la saison 2024-2025, les arbitres officiels Seniors et Jeunes devront officier sur quinze (15) matches, suivant les décisions des Comités Directeurs de Ligue et District.

Sachant qu'un prorata de matches est effectué pour tous les candidats arbitres nommés arbitres officiels pour la troisième session de formation de février, soit six (6) matches officiels à diriger.

La Commission alerte les clubs concernant leurs arbitres qui, en raison du nombre d'indisponibilités déclarées ne pourront atteindre leur quota de matchs et donc couvrir leur club.

2.- ANNEE SABBATIQUE

Il est rappelé que conformément au Statut de l'Arbitrage, un arbitre en année sabbatique, ne peut représenter son club audit statut.

La Présidente

Christiane CAU

Le Secrétaire de Séance

Alain PARENT